

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 41 (1896)  
**Heft:** 10  
  
**Rubrik:** Actes officiels

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## ACTES OFFICIELS

**Nominations.** — Le Conseil fédéral a nommé adjudant du 6<sup>e</sup> régiment d'infanterie d'élite, M. le lieutenant Timothée Duvoisin, à Prangins.

— Le Conseil fédéral a nommé instructeurs d'infanterie de 2<sup>e</sup> classe : MM. Arnold Bachmann, de Schönenberg (Thurgovie), premier-lieutenant, aspirant instructeur à la VI<sup>e</sup> division; Léon Oswald, de Aadorf (Thurgovie), capitaine, aspirant instructeur à la IV<sup>e</sup> division; Hermann Fröhlich, de Gansingen (Argovie), capitaine, à Brougg, aspirant instructeur de la Ve division; Charles Heer, de Neuchâtel, premier-lieutenant, aspirant instructeur à la II<sup>e</sup> division.

## NOUVELLES ET CHRONIQUE

## SUISSE

**Société des officiers.** — *Section vaudoise* — La Section vaudoise de la Société des officiers a eu le 27 septembre, à Nyon, son assemblée générale annuelle. Une centaine de ses membres seulement ont répondu à l'appel. Nos camarades de Genève, trop occupés cette année par les exigences de l'exposition pour pouvoir être des nôtres, s'étaient fait représenter par leur président, M. le major Le Fort.

Le premier acte de la journée a été une charmante collation offerte par les officiers de Nyon sur la terrasse du Château. Le temps était au beau, par exception, et chacun a vivement joui du panorama merveilleux qu'offrent le lac et les montagnes. M. le capitaine du génie Etier s'est fait le porte-parole de ses camarades de Nyon pour souhaiter la bienvenue à la Section vaudoise.

La séance a été présidée par M. le major d'artillerie V. Dufour, vice-président. Il a rappelé, en commençant, le souvenir du président de la Section, M. le lieutenant-colonel E. Decollogny, qu'une mort prématurée a enlevé à l'affection de ses amis. L'assemblée s'est levée pour honorer sa mémoire.

Le rapport présidentiel a passé rapidement en revue les principaux actes de l'activité de la Société; il insiste spécialement sur la réussite des courses et reconnaissances organisées sur les champs de bataille de la Lizaine et de Woerth.

M. le colonel E. Secrétan a présenté le rapport du jury sur l'unique travail présenté. Ce travail, dû à M. le lieutenant E. Reitzel, à Vevey, traite de la bataille de Coulmiers. Il est récompensé par un prix de 150 fr.

Sur la proposition de M. le colonel Lecomte, le jury est chargé d'examiner si, moyennant quelques développements et retouches, ce travail mériterait l'impression, auquel cas le comité serait autorisé à faciliter celle-ci par le moyen d'une subvention de la caisse.